

## L'ASMT (service de santé au travail des Hautes Pyrénées), est engagée dans la campagne de vaccination contre la COVID-19

Dans le cadre de leurs missions, les services de santé au travail participent activement à la lutte contre la propagation de la Covid-19, notamment par la participation aux actions de dépistage et de vaccination définies par l'État (ordonnance n° 2020-1502 du 2 décembre 2020 et ordonnance n° 2021-135 du 10 février 2021)

Depuis le 8 Mars, l'ASMT est en mesure de donner des rendez-vous pour vacciner les travailleurs des Hautes-Pyrénées concernés par le dispositif (vaccin Astrazaneca).

### 3 étapes à respecter :

- Se rendre sur [www.asmt65.fr](http://www.asmt65.fr) ► **rubrique COVID-19**
  - Vaccination
- Bien vérifier au préalable de correspondre aux critères d'éligibilité \* ( qui vont évoluer régulièrement)
- Prendre rendez-vous avec l'ASMT en suivant les modalités.

Une consultation pré-vaccinale sera effectuée par le médecin du travail.

Les employeurs doivent impérativement informer leurs salariés de la possibilité de se faire vacciner à l'ASMT. Une affiche est d'ailleurs téléchargeable sur la page dédiée. Ils pourront d'ailleurs eux aussi se faire vacciner par l'ASMT, à condition d'entrer dans les critères d'éligibilité\* .

Tout est mis en œuvre pour le respect de la confidentialité des vaccinations vis-à-vis des employeurs.

### ASMT

« La force de la pluridisciplinarité des services de santé au travail permet à l'ASMT, de poursuivre son engagement auprès des entreprises, de protéger les travailleurs, de lutter contre la propagation de la COVID-19, et de participer à la relance économique. »

\* Sont concernés tous les travailleurs âgés de **50 à 74 ans** et présentant l'un des problèmes de santé suivant :

- **Obésité** (IMC > 30). Calculez votre IMC : <https://www.imc.fr/>
- **Diabète**
- **Maladies cardio-vasculaires :**
  - Antécédents de chirurgie cardiaque
  - Hypertension artérielle avec complications cardiaques, rénales ou vasculo-cérébrales
  - Insuffisance cardiaque
  - Accident vasculaire cérébral
  - Atteinte des coronaires
- **Maladies respiratoires :**
  - Apnée du sommeil
  - Bronchite chronique (BPCO)
  - Insuffisance respiratoire
  - Asthme sévère
  - Mucoviscidose
- **Maladies neurologiques :**
  - Sclérose en plaque
  - Maladie de Parkinson
  - Maladie du motoneurone
  - Hémiplégie, quadriplégie
  - Maladie cérébelleuse progressive (ataxie)
  - Paralysie cérébrale
  - Myasthénie grave
- **Insuffisance rénale chronique dialysée**
- **Cancers et maladies hématologiques malignes actifs, de moins de 3 ans**
- **Transplantation d'organe solide :** cœur, poumon, rein, pancréas, foie, intestin
- **Transplantation de cellules souches hématopoïétiques** (greffe de moelle osseuse)
- **Cirrhose du foie** (stade B ou plus)
- **Immunodépression congénitale ou acquise**
- **Antécédent de splénectomie** (ablation de la rate) ou syndrome drépanocytaire majeur

### CONTACTS PRESSE :

Karine FLAHAUT – Directrice générale ASMT : [karine.flahaut@asmt65.fr](mailto:karine.flahaut@asmt65.fr) – 05 62 93 59 85

Pascal GODEBY – Président de l'ASMT